

- RAPPORT D'ETUDE -

2025 N° 2/18

Suivi de la pêcherie de l'alose feinte de Méditerranée (*Alosa agone*) sur les fleuves côtiers méditerranéens

RIVOALLAN D., BOCCHINO J. • Avril 2025



Photo de couverture
(©MRM - 2023)

Référence à citer

RIVOALLAN D., BOCCHINO J., 2025. Suivi de la pêche de l'alose de Méditerranée (*Alosa agone*) sur les fleuves côtiers méditerranéens. Campagne d'Études 2025. Association Migrateurs Rhône-Méditerranée. 16p

1 Contexte et objectifs de l'étude

1.1 Contexte du suivi pêche

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, la forte anthropisation des fleuves côtiers a engendré une régression des populations d'aloses sur le bassin Rhône-Méditerranée Corse (RMC), entre autres par l'édification de nombreux obstacles transversaux limitant l'accès aux zones de reproduction.

Or, le potentiel d'accueil en termes d'habitats favorables à la reproduction sur les fleuves côtiers est particulièrement important¹. Des efforts conséquents sont mis en œuvre localement, notamment dans le cadre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) Rhône-Méditerranée 2022-2027. Les grands axes de ce plan sont d'améliorer les conditions de migration et de restaurer l'accès aux frayères de qualité.

Dans ce contexte, il est indispensable d'évaluer l'efficacité de ces efforts et le suivi pêche constitue un des outils le permettant. Il est animé par les pêcheurs de loisir qui nous transmettent volontairement leurs données pêche *via* un carnet (*jusqu'en 2024 - cf §1.3 Nouvelle réglementation de la pêche de loisir à l'Alose*). Ce suivi permet de récolter des données de présence et d'abondance sur les territoires où la pêche à l'alose est pratiquée. Il peut ainsi fournir des informations essentielles à l'évaluation des stratégies de gestion des populations.

1.2 Zone d'étude

La zone d'étude concerne l'ensemble des fleuves côtiers inscrits en ZAP Alose (Zone d'Action Prioritaire) (*Figure 1*). Toutefois, des données peuvent être occasionnellement recueillies sur d'autres territoires.

Sur chaque fleuve, le linéaire concerné par le suivi correspond globalement aux linéaires potentiellement colonisables par les aloses. Ainsi, la zone d'étude est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des aménagements réalisés sur les obstacles à la migration.

Les données les plus nombreuses nous parviennent généralement de 2 fleuves : l'Aude et le Vidourle, où le suivi est mené en collaboration étroite avec les partenaires locaux (Fédérations de Pêche et AAPPMA) qui animent et dynamisent le réseau sur leurs secteurs respectifs. D'autre part, des retours encourageants nous parviennent ces dernières années de l'Hérault, de la Têt et du Tech.

¹ MUTEL M., CAMPTON P., 2019. Actualisation des connaissances sur les habitats favorables à la reproduction de l'Alose sur le bassin Rhône-Méditerranée. Campagne d'étude 2018. Association Migrateurs Rhône-Méditerranée. 28 p + annexes

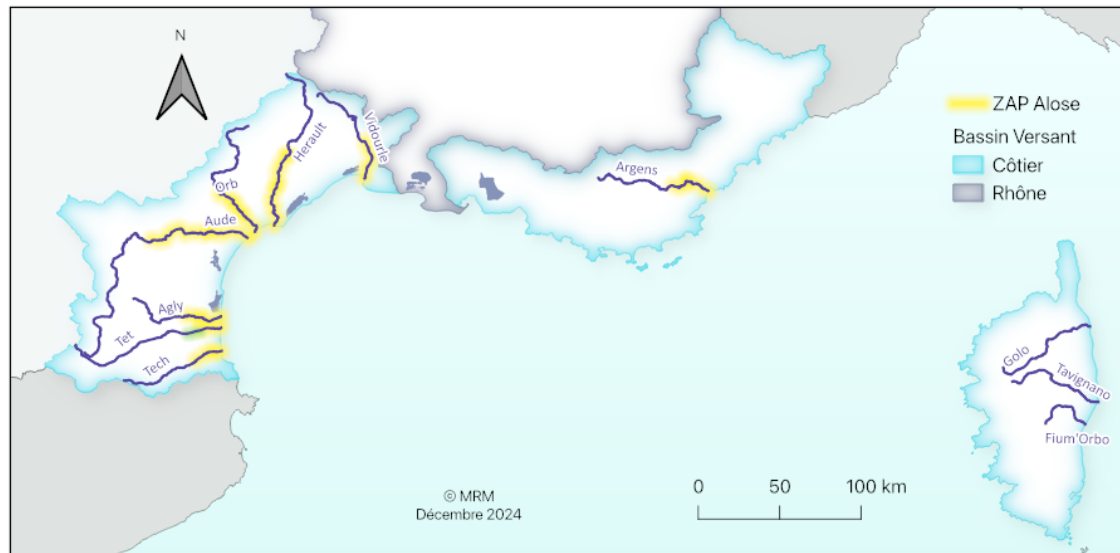


Figure 1 : Zone d'étude du suivi de la pêche de l'alose de Méditerranée sur les fleuves côtiers méditerranéens

1.3 Nouvelle réglementation de la pêche de loisir « Alose »

Dans l'optique de préserver les populations d'aloses, une nouvelle réglementation de la pêche a été mise en place en 2025. Dès lors, il devient obligatoire de respecter un certain nombre de points :

- Respecter les quotas suivants : une alose conservée par jour et par pêcheur, et au total, 10 aloses conservées au maximum par pêcheur sur une saison.
- Utiliser un hameçon simple et manipuler les aloses avec le plus de précaution en utilisant une épuisette adéquate.
- Renseigner sur un carnet, chaque sortie pêche avec le nombre d'aloses capturées (même si la sortie n'a pas entraîné de captures) et conservées.

Jusqu'à 2024, MRM était chargé de l'envoi et de la réception des carnets. Chaque pêcheur qui le souhaitait pouvait être inclus dans notre base de contacts afin de recevoir par courrier un carnet l'année suivante : **le suivi était participatif.**

Avec la nouvelle réglementation, ce processus a changé et c'est désormais la DREAL qui se charge de la diffusion des carnets. Le nouveau carnet est mis à disposition sur une plateforme en ligne, où tous les pêcheurs d'alose doivent renseigner leurs informations personnelles afin de télécharger puis imprimer leur carnet nominatif. En fin de saison, les pêcheurs devront renvoyer leur carnet dûment complété à l'OFB

L'OFB s'engage à transmettre toutes les données de captures anonymisées à MRM et à appuyer si nous avons des questions. Grâce à cela, MRM continue d'analyser les données de pêche de loisir et les objectifs restent les mêmes.

1.4 Objectifs

Grâce à une banque de données alimentée depuis de nombreuses années (25 ans sur l'Aude, 20 ans sur le Vidourle), **ce suivi vise plusieurs objectifs :**

- (1) **Décrire l'activité migratoire** (intensité, saisonnalité et front de migration) **et son évolution interannuelle.**
- (2) **Affiner les connaissances théoriques de l'influence des conditions environnementales sur la migration des aloses.**
- (3) **Mieux comprendre le déterminisme de répartition des flux migratoires entre les fleuves côtiers.**

- (4) Évaluer l'état de la population d'aloses feintes de Méditerranée à l'échelle du bassin RMC.

2 Résultats à l'échelle du bassin méditerranéen

2.1 Retour carnet et effort de pêche

En 2025, sur les fleuves côtiers, 17 carnets exploitables ont été récoltés, contre 26 l'année dernière (*Tableau 1*). Étant donné que la pêche à l'alose est interdite en Corse en 2025, aucun carnet n'a été récupéré. Depuis le début du suivi, aucun pêcheur n'a été identifié sur l'Argens et aucun retour ne nous a été transmis depuis plusieurs années sur l'Orb.

L'effort de pêche a globalement baissé en 2025 sur les fleuves côtiers avec 178 heures effectuées au total, contre 250h en 2024. L'année 2025 est alors la deuxième moins bonne année en termes d'effort de pêche depuis le début du suivi pêche (hors année covid).

Cette diminution est notamment notable sur le territoire de l'Aude (77h de pêche contre 160h en 2024 et plus de 500h dix ans en arrière) et sur le Vidourle (33h en 2025 contre 113h en 2024). On notera toutefois en point positif, une tendance à la hausse de l'effort de pêche sur l'Hérault, le Tech et la Têt. C'est particulièrement le cas sur la Têt où 70 h de pêche ont été effectuées cette année, ce qui constitue un record sur ce territoire.

Ainsi, même si l'effort de pêche a globalement diminué sur les fleuves côtiers, on notera une meilleure répartition de l'effort de pêche sur les différents fleuves côtiers avec une hausse de l'effort notamment sur les côtiers des Pyrénées-Orientales et une diminution sur l'Aude et le Vidourle.

Il est par ailleurs important de rappeler que le faible nombre d'heures de pêche tend à limiter la représentativité de l'information. En effet, une analyse globale des comportements migratoires n'est possible que si l'effort de pêche est conséquent, réparti sur plusieurs sites et couvrant l'ensemble de la période de migration. Dans le cas contraire, seule une analyse de présence / absence pourra être effectuée.

Tableau 1 : Nombre de carnets exploitables retournés par fleuve côtier, en 2025

Cours d'eau	Carnets exploitables	Nombre de sorties	Nombre d'heures	Alose Capturée
Aude	7	45	77	9
Vidourle	3	16	33	9
Hérault	2	11	25	22
Têt	5	38	70	9
Tech	2	5	7	1

On dénombre 41 individus capturés sur les fleuves côtiers en 2025, soit l'année avec le moins de captures depuis le début du suivi (à titre de comparaison, 411 individus avaient été notifiés en 2024).

2.2 Facteurs explicatifs de la diminution de la participation et solutions envisagées pour redynamiser le suivi pêche

En 2025, l'effort de pêche a pu être limité par les conditions hydrologiques et la météo, c'est certainement le cas sur l'Aude où la turbidité était importante tout au long de la saison. Des crues sont également survenues en cours de saison, à titre d'exemple, le Vidourle a atteint un pic de crue à plus de 210 m³/s à la mi-mai 2025.

2025 est la première année de mise en place de la réglementation et il est probable que des efforts de pédagogie et de communication soient encore nécessaires afin que cette dernière soit pleinement respectée. Pour rappel, la nouvelle réglementation rend obligatoire le carnet de pêche « Alose », ce dernier est accessible sur le site de la DREAL après avoir complété un formulaire d'identification du pêcheur (nom, prénom, numéro de carte de pêche ...). MRM a reçu des témoignages attestant de la capture d'au moins 15 aloses à la mi-mai sur l'Aude, alors que l'information de seulement 9 captures sur ce secteur est parvenue à l'OFB. C'est également le cas de l'Orb où un pêcheur rencontré au bord de l'eau a affirmé la capture d'une alose à Tabarka phénomène que ce pêcheur considérait récurrent depuis plusieurs années, alors que les retours de pêches sur l'Orb sont quasi inexistantes.

Ce sont 302 carnets sur l'ensemble du territoire couvert par le PLAGEPOMI qui ont été téléchargés en 2025, mais le taux de retours est faible : 16,9%, témoignant du besoin de communication et pédagogie autour de cette réglementation.

MRM met en place de nombreux efforts de communication et de sensibilisation pour recruter de nouveaux pêcheurs et assurer la pérennité du suivi. A titre d'exemple, en 2025, MRM a assisté au concours Alose organisé par l'AAPPMA de Sallèles-d'Aude et des rencontres avec les pêcheurs ont été planifiées pour maintenir un lien en continuant à les informer. Les liens avec les fédérations de pêches permettent également de prendre contact avec des nouveaux pêcheurs : c'est par exemple le cas dans les Pyrénées-Orientales.

La nouvelle réglementation devait permettre de faire remonter l'ensemble des captures d'aloses sur le territoire et ainsi contrecarrer la difficulté de recrutement de nouveaux pêcheurs volontaires pour le suivi participatif des captures d'aloses à la ligne.

Malheureusement, ces changements ont été plutôt mal accueillis par les pêcheurs et notamment ceux participants depuis les débuts de ce suivi. Les difficultés majeures rencontrées sont :

- Aller sur internet, remplir ses informations et imprimer son carnet : ce n'est pas toujours accessible
- Désaccord avec la nouvelle réglementation sur les quotas ou sur les contraintes imposées par le nouveau format du carnet
- Manque de communication des nouvelles règles, puisque certains pêcheurs n'étaient pas au courant des récents changements

2025 représente la première année de mise en place de cette nouvelle réglementation et les premiers retours d'expérience guideront les actions nécessaires pour que la réglementation soit connue et respectée. Il semble nécessaire de poursuivre les efforts de communication, notamment à l'échelle locale (fédération de pêche) pour que l'ensemble des pêcheurs soient informés des règles en place. Il convient de rappeler qu'en 2025, la réglementation a été publiée au cours du premier trimestre ; les guides de pêche édités

annuellement par les fédérations étaient déjà en cours de distribution ; l'information de cette nouvelle réglementation n'apparaissait donc pas dans ces documents.

Il semble également pertinent de garder un lien entre les pêcheurs d'aloses et MRM, notamment ceux qui étaient jusqu'alors volontaires pour participer au suivi et intéressés par les résultats. En 2026, la synthèse des résultats de l'année 2025 ainsi qu'un courrier explicatif sera envoyé aux pêcheurs connus de MRM.

Enfin, l'OFB s'engage à réaliser plus de contrôles sur les sites de pêche en 2026. Des discussions sont également en cours pour améliorer la diffusion des carnets et faciliter leur accès.

2.3 Capture et CPUE

La CPUE (Capture Par Unité d'Effort) correspond au nombre moyen d'aloses pêchées par heure, et permet d'avoir une idée de la capturabilité des aloses sur les différents sites prospectés. Cette valeur permet également d'appréhender l'abondance des aloses sur les différents sites (sous couvert de données assez nombreuses sur les sites concernés). La quantité de données obtenue est variable d'un fleuve à un autre et dépend notamment des conditions environnementales.

En 2025, seule la CPUE calculée à partir des données provenant de l'Hérault est supérieure à la moyenne interannuelle ; les autres territoires présentent quant à eux des valeurs deux à quatre fois inférieures (Figure 2).

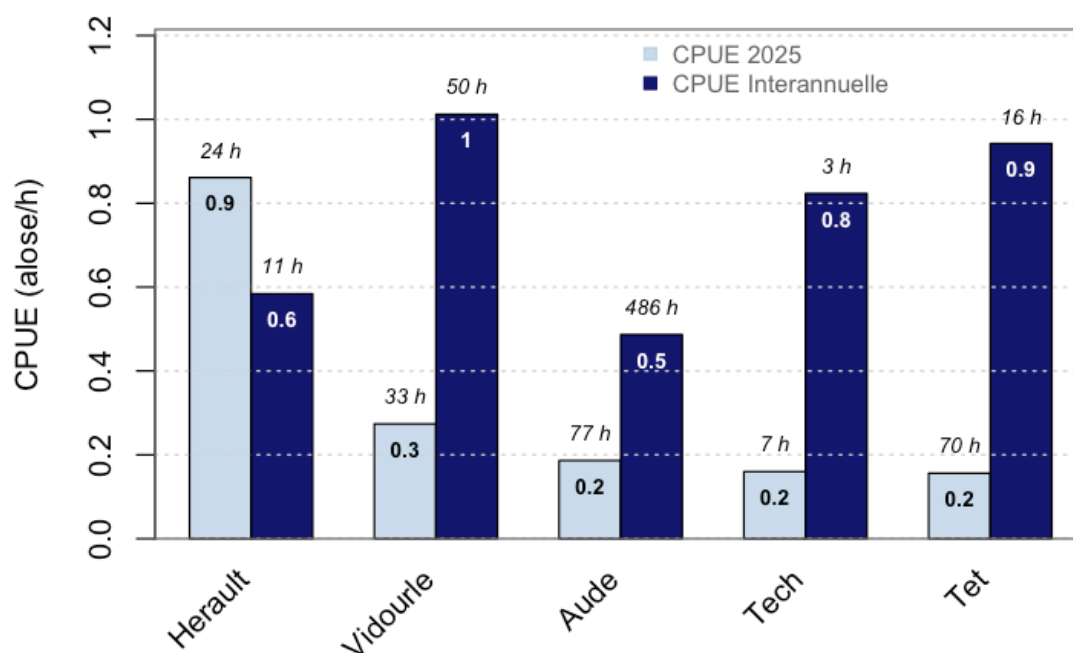


Figure 2 : La CPUE à l'échelle des fleuves côtiers méditerranéens. Le temps de pêche est associé à chaque valeur de CPUE.

3 Résultats bassin par bassin

Les contextes de la continuité écologique, de l'hydrologie et des capacités d'accueil sont différents entre les fleuves côtiers méditerranéens, il est donc pertinent de regarder les

données sur chacun des fleuves de manière indépendante pour appréhender les enjeux de chaque territoire.

L'analyse des données environnementales est essentielle à l'interprétation des résultats, elles sont déterminantes dans le cycle biologique de l'Alose, que ce soit lors de la montaison, de la reproduction et du développement des larves. Les facteurs reconnus sont la thermie (seuil thermique de montaison de 11°C), les débits, la turbidité et la photopériode (dont l'importance semble être confirmée par la régularité de l'arrivée des aloses sur les frayères quelles que soient les conditions hydrologiques de début de saison).

L'absence d'appel en mer (comme une crue survenant en mars) n'est pas nécessairement synonyme de retard à la montaison ou de faible abondance des géniteurs. Toutefois, pour certaines masses d'eau, les crues sont parfois nécessaires pour empêcher la formation d'un bouchon sableux à l'embouchure (lido), comme sur l'Agly ou l'Argens.

Au printemps, les débits sont déterminants pour la montaison et la reproduction. Ils influencent la vitesse de migration, la période de reproduction et son rythme. Par exemple, de fortes crues peuvent interrompre la montaison et des étiages précoces peuvent rendre moins fonctionnels des ouvrages de franchissement.

3.1 L'Aude

a) Une année en demi-teinte

Sur l'Aude l'effort de pêche se concentre à l'aval du seuil de Moussoulens (2^{ème} ouvrage à la mer), ouvrage jugé difficilement franchissable par les aloses en 2018 par l'OFB. Cette saison, les données obtenues font état de 9 individus capturés entre le 08 avril et le 11 mai. La CPUE est de 0,19 alose/h, soit la valeur la plus basse depuis le début du suivi pêche. On note une baisse graduelle de la CPUE depuis une dizaine d'années (*Figure 3*). Des pêcheurs ont d'ailleurs fait remonter une plus grande difficulté à capturer des aloses depuis quelques années.

Les données pêcheries comportent des biais qui peuvent avoir une incidence sur les analyses (ex : l'efficacité entre chaque pêcheur est différente, certains ne remplissent pas les sorties sans capture, ...). Cependant, les tendances sur ce fleuve sont préoccupantes puisqu'elles suggèrent une baisse du nombre d'individus présents à Moussoulens.

Le suivi reproduction, c'est-à-dire le nombre de bulls dénombrés par nuit, est aussi à la baisse depuis 2022, en 2025, un seul bull a été observé malgré la mise en place d'un protocole de suivi identique aux années précédentes (*Figure 4*).

Par conséquent, le contexte de l'Aude en 2025 est assez particulier car le signal alose a été le plus bas jamais enregistré, ces dernières peuvent s'expliquer par une diversité de facteurs détaillées ci-dessous.

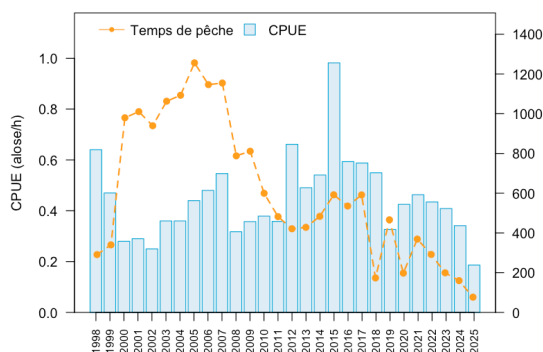


Figure 3 : Évolution de la pêcherie Alose sur l'Aude

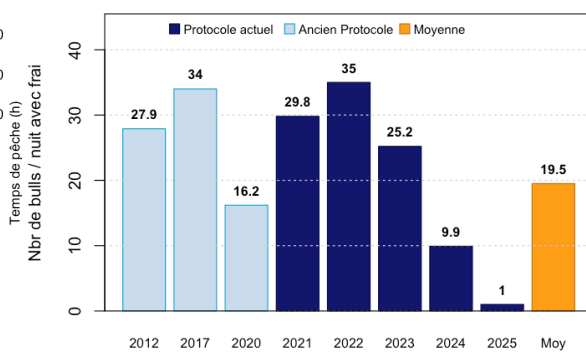


Figure 4 : Nombre de bulls/nuit d'activité sur l'Aude

b) Conditions environnementales rencontrées et pressions sur l'Aude

La passe à poissons du barrage anti-sel a été achevée lors de l'été 2024. L'objectif de ces travaux est de permettre le franchissement des aloses quelle que soit l'hydrologie. Jusqu'à la mise en place de cet ouvrage, les clapets étaient abaissés afin de rendre l'ouvrage transparent et permettre le franchissement des poissons lors de la saison de montaison peu importe les conditions de débits. A compter de 2025, il n'y a plus d'obligation d'abaissement des clapets et la passe à poissons est considérée comme ouvrage de franchissement.

Des observations visuelles ont permis d'attester le franchissement de la passe par les aloses montrant sa fonctionnalité. Toutefois, la **présence d'un ouvrage reste un obstacle** qui peut engendrer un retard voire un blocage à la migration pour une partie de la population se présentant au droit de l'obstacle.

Le CNRS de Montpellier a dans le cadre d'une thèse qui a pour objectif le développement de capteurs passifs d'ADN environnemental pris contact avec MRM pour tester le prototype de leur dispositif lors de la montaison des aloses. Le fleuve Aude a été choisi pour ces expérimentations.

Grâce à ces capteurs, la présence de l'alose a été attestée fin février / début mars à Sallèles-d'Aude, à proximité de l'ouvrage de Moussoulens. Cette information permet de confirmer le franchissement du barrage anti-sel et montre également une colonisation précoce des aloses. Grâce à cette technologie en développement, il a été possible pour la première fois de dater avec précision la date d'arrivée des aloses sur le fleuve.

Ces observations sont cohérentes avec les conditions environnementales rencontrées au mois de février 2025 : seuil thermique de 11°C franchi, conditions de débits favorables à la remontée des aloses (Figure 5).

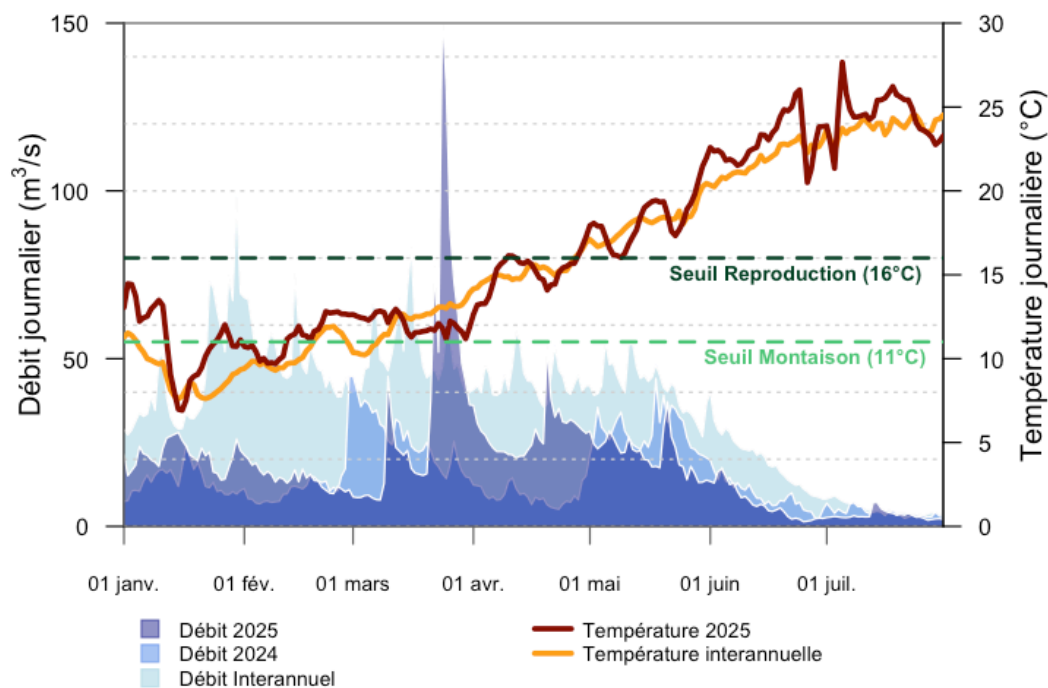


Figure 5 : Débits en 2025 à Moussan (Hydroportail) et des températures (FDAAPPMA 11)

Le 09 et le 21 mars, deux crues successives sont survenues, elles ont permis d'avoir une hydrologie soutenue jusqu'à mi-juin (Figure 5). Ces événements ont été accompagnés d'une forte turbidité. Pour des raisons qui restent à ce jour incomprises, la turbidité est restée élevée pendant la majeure partie de la saison de reproduction des aloises.

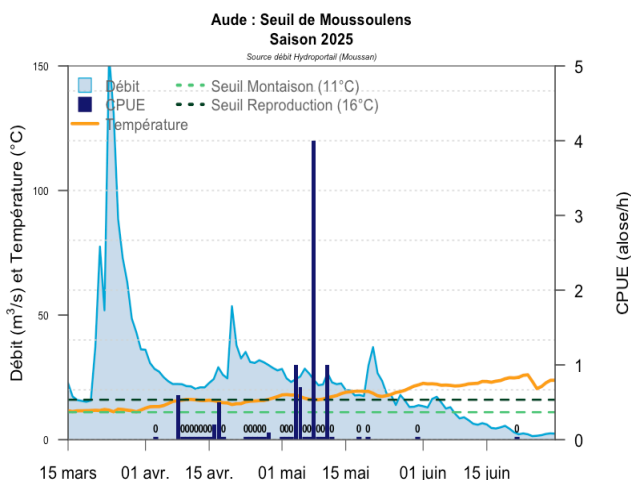


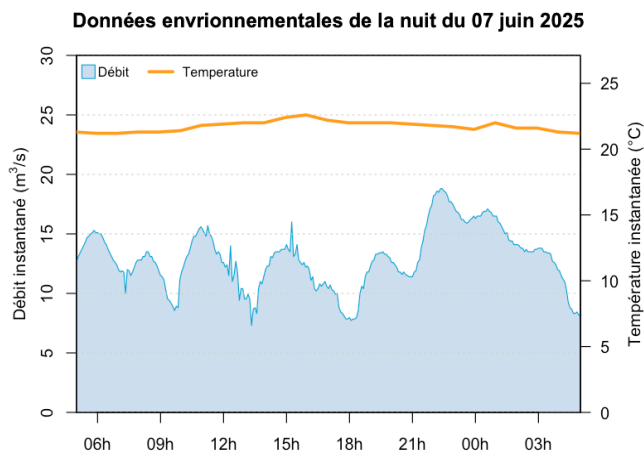
Figure 6 : Pêcherie par rapport aux débits et températures

La forte turbidité de l'eau en 2025 a pu entraîner des conditions de pêche plus difficiles et pourraient expliquer en partie les faibles valeurs de CPUE en 2025. La turbidité pourrait aussi impacter la reproduction, ce qui n'est en l'état pas quantifiable.

Bien que les débits étaient en-dessous de la moyenne interannuelle, ils ne sont pas jugés défavorables pour la montaison ou la reproduction des aloises.

La majeure partie des individus ont été capturés entre début et mi-mai, soit pendant que les conditions environnementales étaient les plus stables (Figure 6).

On notera par ailleurs que la gestion de l'eau sur ce territoire peut constituer une problématique/pression sur l'espèce et notamment son succès reproducteur. En effet, pour satisfaire les usages, la gestion entraîne des éclusages (Figure 7). Toutefois en 2025, ces éclusages sont observables en fin de saisons et n'expliquent pas les mauvais chiffres de la pêcherie ou de la reproduction des aloises.



*Figure 7 : Variation des débits/températures due à la gestion quantitative de l'eau à Moussoulens
Source : Hydroportail (Moussan)*

A partir de mi-juin, les débits ont été particulièrement faibles avec parfois 1,5 m³/s, ce qui est en-dessous du débit réservé (Figure 6). Une étude de la fédération de pêche de l'Aude a confirmé l'impact d'une telle hydrologie sur la frayère provoquant exondation, colmatage, désoxygénation du substrat et prolifération d'algues, tout ceci renforcé par de fortes températures estivales.

Ces impacts mettent en péril le succès reproducteur en menaçant la survie des œufs et des larves logés dans les interstices du substrat.

3.2 Le Vidourle

a) Résultats obtenus en 2025

En 2025, les seules données pêcheries récupérées se concentrent au seuil de Saint-Laurent d'Aigouze (second ouvrage à la mer) avec plus de 33h de pêche. Aucune donnée ne nous a été retournée en amont. Les faibles retours de l'année ne permettent pas de dresser un panorama complet de la montaison des aloses sur le Vidourle. Cela est en partie dû aux différentes crues survenues en cours de saison qui ont pu rendre la pratique de la pêche à la ligne difficile.

La première capture a eu lieu le 03 avril et 9 individus ont été capturés pour une CPUE de 0,27 alose/h, ce qui est inférieur à la moyenne interannuelle de 1 alose/h (Figure 8).

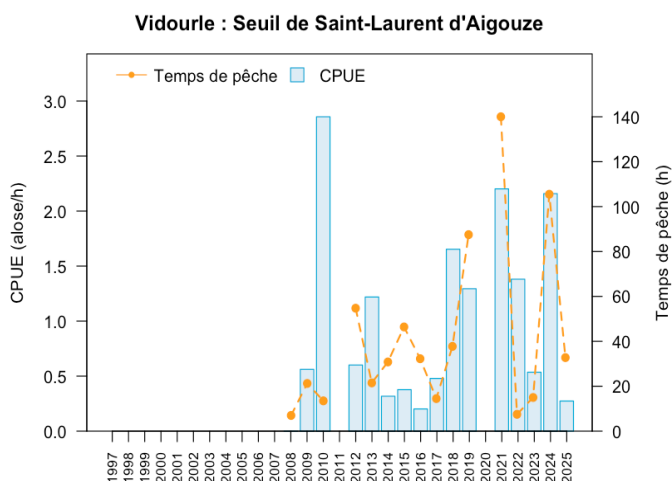


Figure 8 : Évolution de la pêche Alose sur le Vidourle

b) Des débits soutenus tout au long de la saison de colonisation

Les conditions environnementales de début de saison ont permis la migration des aloses sur le Vidourle. En cours de saison, plusieurs crues sont survenues à titre d'exemple, on note un pic de crue à 212 m³/s le 12 mai 2025.

Le suivi de la reproduction réalisée en parallèle par la fédération de pêche du Gard à l'aval du seuil de Saint-Laurent-d'Aigouze, du seuil de Villetelle et du seuil de la Roque d'Aubais permet d'apporter des éléments de compréhension supplémentaires. En complément, des enregistreurs ont été disposés à Saint-Laurent-d'Aigouze et Villetelle par MRM dans le cadre du développement de l'automatisation du suivi de la reproduction des aloses.

A Saint-Laurent-d'Aigouze, 28 bulls ont été dénombrés en début de saison, l'équipe de la fédération de pêche a ensuite prospecté des frayères plus en amont. Les enregistreurs ont permis de dénombrer des bulls plus tard dans la saison jusqu'au mois de juin ce qui soutient l'hypothèse d'un impact des crues du mois de mai sur ce fleuve. A Villetelle, seulement 2 bulls ont été comptabilisés en 15 nuits (*Figure 10*), de la même manière les enregistreurs apportent des données complémentaires avec une trentaine de bulls enregistrés, dont certains tardivement (juin). L'ensemble de ces données permet de confirmer la présence des aloses sur le Vidourle en 2025 mais les observations restent plus faibles que les années précédentes laissant supposer une colonisation moins abondante que certaines années sur ce secteur.

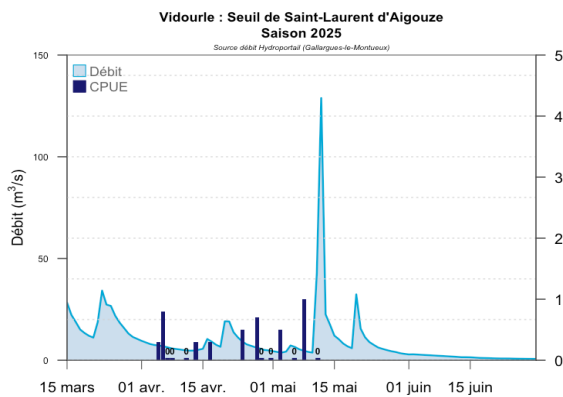


Figure 9 : Suivi pêche sur le Vidourle (SLA)

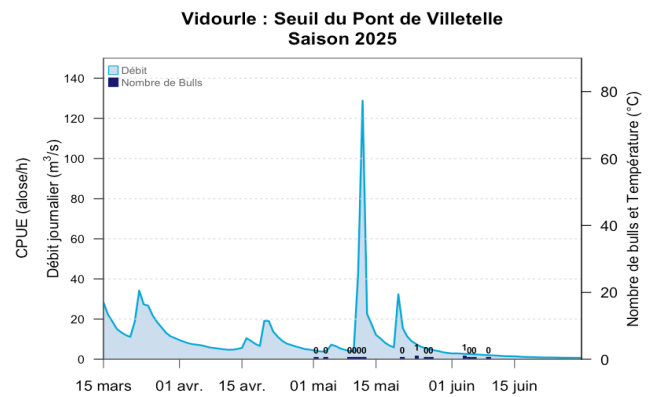


Figure 10 : Suivi reproduction sur le Vidourle (Villetelle)

3.3 L'Hérault

a) Données obtenues sur l'Hérault

L'effort de pêche rapporté en 2025 sur l'Hérault se concentre uniquement au droit du barrage de Bladier-Ricard (2nd ouvrage à la mer) avec plus de **25h de pêche effectuées**.

22 aloses ont été capturées, faisant de l'Hérault le fleuve côtier où il y a eu le plus de captures. Les captures ont eu lieu entre le 26 avril et le 7 juin.

La CPUE s'élève à 0,86 alose/h, soit au-dessus de la moyenne interannuelle (0,6 alose/h), c'est également le fleuve côtier où la

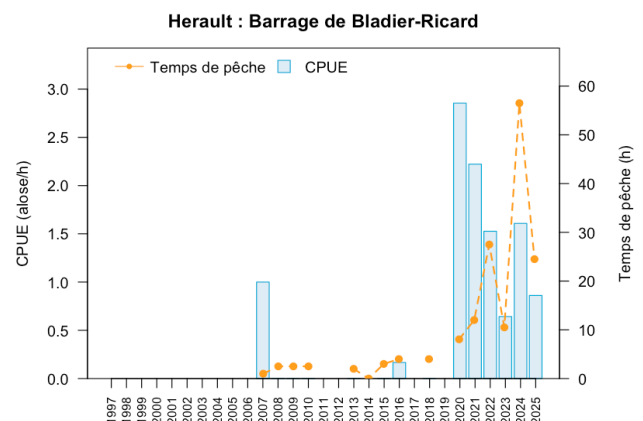


Figure 11 : Évolution de la pêche Alose sur l'Hérault

CPUE est la plus élevée cette saison. Ces dernières années, de plus en plus de pêcheurs de l'Hérault participent au suivi. Les efforts de pédagogie et communication sont à poursuivre pour que la nouvelle réglementation soit respectée et que l'ensemble des aloses capturées sur l'Hérault soit enregistré par l'OFB.

Il convient de rappeler que les travaux menés par MRM sur la passe à poissons de Bladier Ricard ont montré que cette dernière peut constituer un point important de retard ou de blocage des aloses. La CPUE traduit une forte accumulation des aloses au droit de l'ouvrage.

b) Conditions hydrologiques

Entre mars et avril, plusieurs crues ont permis à l'Hérault d'avoir un débit soutenu tout au long de la saison de montaison et de reproduction des aloses. Deux sorties de pêche ont permis la capture d'alose après la forte crue du 20 avril.

Une dernière augmentation des débits a été enregistrée le 14 mai et une sortie sans capture a été réalisée pendant la décrue.

La plupart des aloses ont été capturées après le 15 mai, lorsque les débits sont devenus moins soutenus.

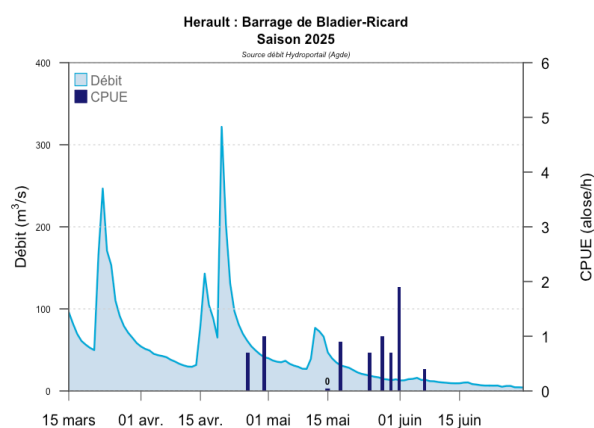


Figure 12 : CPUE et débits moyens journaliers sur l'Hérault lors de la saison 2025

c) Complémentarité avec le vidéo-comptage et l'ADNe

L'ouvrage de Bladier-Ricard est depuis 2016 équipé d'un système de vidéo-comptage. Ce suivi est assuré par la fédération de pêche de l'Hérault. 483 aloses ont été dénombrées cette année, en deçà de la moyenne interannuelle de 639 individus. Associée à une CPUE élevée, les données 2025 illustrent une difficulté de franchissement de l'ouvrage de Bladier-Ricard.

Les prélèvements ADNe effectués à l'aval du seuil de Conas et de Castelneau, respectivement 5^{ème} et 6^{ème} ouvrage à la mer, n'ont pas permis de détecter l'alose. L'ouvrage de Saint-Thibéry (3^e ouvrage à la mer) constituant un verrou sur le fleuve, il est probable que les aloses ne l'aient pas franchi et que leur migration se soit stoppée à ce troisième ouvrage, à moins de 20 km de la mer.

Au total, 483 aloses ont utilisé la passe à poissons, ce qui est assez faible par rapport aux autres années. Par conséquent, en 2025, la CPUE était relativement importante, mais le flux de migration à travers la passe était plutôt faible. Ainsi, la complémentarité du vidéo-comptage et de la pêche met en évidence une **problématique de franchissement sur Bladier-Ricard**.

3.4 La Têt

Soixante-dix heures de pêche ont été remontées en provenance de la Têt, dont 45h au niveau du passage à gué de Villelongue. Neuf aloses ont été capturées, amenant la CPUE à 0,16 alose/h. Cette CPUE est faible mais il convient de souligner qu'un pêcheur investi prospecte dès la fin du mois de mars pour surveiller l'arrivée des aloses et consigne l'ensemble de ses sorties. De plus, les débits plus proches des débits moyens printaniers sur la Têt en 2025 ont permis la transparence des passages à gué de Villelongue et Bonpas. Pour

rappel, les très faibles débits rencontrés sur la Têt en 2023 et début 2024 (moins de 5m³/s) avaient rendu ces mêmes passages à gué très difficilement franchissables, les niveaux étant si bas qu'une marche se créait au niveau de ces ouvrages.

Six aloses ont été capturées en aval du passage à gué de Villelongue, 2 à Perpignan (lieu exact de capture inconnu) et une au pied du seuil SNCF, limite actuelle du linéaire colonisable par les aloses sur la Têt. Les prélèvements ADNe effectués sur la Têt confirment également la présence des aloses sur l'ensemble du linéaire colonisable. Ces données sont encourageantes au vu du projet de mise en place de passe à poissons au niveau du seuil SNCF.

3.5 Le Tech

Sept heures de pêche ont été rapportées en provenance du Tech. Un individu a été capturé début mai en aval de l'ouvrage du pont d'Elne, montrant une fois de plus la colonisation du Tech. Le seuil du pont d'Elne est un ouvrage bloquant pour les aloses et son aménagement permettrait l'accès aux aloses à des habitats de qualité.

3.6 Les autres fleuves côtiers

Pour les autres fleuves côtiers du territoire couvert par le PLAGEPOMI, aucune donnée ne nous a été transmise. Ainsi, seuls les suivis complémentaires de MRM ou des partenaires locaux donnent des pistes de réflexion sur les comportements de migration des aloses.

Sur l'Argens, le dispositif de vidéo-comptage n'est pas fonctionnel depuis 2024. En 2023, 3 individus ont été observés par ce biais mais les faibles débits sur l'Argens ont entraîné la formation d'un cordon sableux à l'embouchure et une mauvaise attractivité de ce fleuve. Comme en 2024, l'année 2025 semblait pouvoir être une année intéressante notamment grâce à des débits plus élevés, mais il y a toujours une problématique d'engravement de la passe.

Des informations de captures au niveau de l'embouchure du Var nous ont été remontées. Ce fleuve n'est pas classé en ZAP Alose et les informations restent rares du côté de la région Provence Alpes Côte d'Azur ce qui est souvent expliqué par l'absence de plateau continental, habitat nécessaire aux aloses en mer. Si ce type d'observation devient plus récurrentes, il conviendra de s'intéresser de plus près à ce fleuve pour l'enjeu alose.

Sur l'Agly, l'enjeu que représente cet axe a déjà été confirmé grâce aux détections positives d'aloses par ADNe en 2020 et des alosons ont été observés en 2013, 2017 et 2022 révélant ainsi une reproduction effective et récurrente. Toutefois, **les conditions hydrologiques rencontrées depuis 2022 sur ce côtier ne permettent pas l'accès aux aloses.** En effet, l'aval de l'Agly est concerné par d'importantes zones d'assecs et la formation d'un cordon sableux à l'embouchure rendant impossible sa colonisation. Au printemps 2025, l'Agly était de nouveau en eau mais avec des débits extrêmement faibles de l'ordre de 200 l/s.

Sur l'Orb, les dernières données pêcheries datent de 2010 et seules les données récentes d'ADNe permettent de confirmer la colonisation de ce fleuve par les aloses. Les prélèvements étaient positifs en 2022 au seuil du Moulin de St-Pierre (1^{er} ouvrage à la mer) et en 2019 à l'aval du seuil de Pont Rouge (2^{ème} ouvrage à la mer). Cependant, en 2025, il n'y a eu aucune détection positive à Pont Rouge, montrant une **potentielle problématique de franchissement du premier ouvrage.** En 2025, il n'y a eu aucune détection positive à Pont Rouge, montrant une **potentielle problématique de franchissement du premier ouvrage.** A l'occasion d'une visite sur le terrain, des agents de MRM ont rencontré un pêcheur qui affirme observer de manière récurrente des aloses au niveau du seuil de Tabarka. Cette information est à confirmer et permettrait d'avoir des informations supplémentaires quant à la colonisation des aloses sur ce territoire.

En Corse, la pêche à l'Alose est interdite depuis 2024, rendant plus rares les remontées d'informations. Cependant, d'autres suivis sont mis en place sur l'île permettant d'obtenir des informations de présences des aloses. A ce jour, grâce à l'ADNe et à quelques nuits de suivi de la reproduction, il est attesté la présence annuelle des aloses sur le Golo, le Tavignano et le Fium Orbo.

4 Données pêche professionnelle

La pêche professionnelle de l'alose en mer est une pêche accessoire qui ne permet pas d'estimer l'abondance de l'espèce en milieu marin. Cependant, les données récoltées dans les criées depuis 2015 révèlent de nombreuses captures (de 3,2 à plus de 8 tonnes par an pour les quatre criées visitées). Les informations en termes de technique, d'effort de pêche et de localisation des captures restent imprécises mais ces données attestent de l'incidence de la pêche professionnelle sur la population.

Comme les années précédentes, l'association MRM a récupéré en 2025 les données de pêche à l'alose des criées du Grau du Roi (SOCOMAP), de Sète, du Grau d'Agde et de Port-la-Nouvelle (Tableau 2).

Tableau 2 : Quantité d'aloses mises en vente (kg) dans les criées méditerranéennes en 2025

	Grau du roi		Sète	Grau d'Agde	Port la Nouvelle	TOTAL
	Petits métiers	Chaluts				
Poids (kg)	n.a.	n.a.	781.2	563.82	449.41	1 230.4

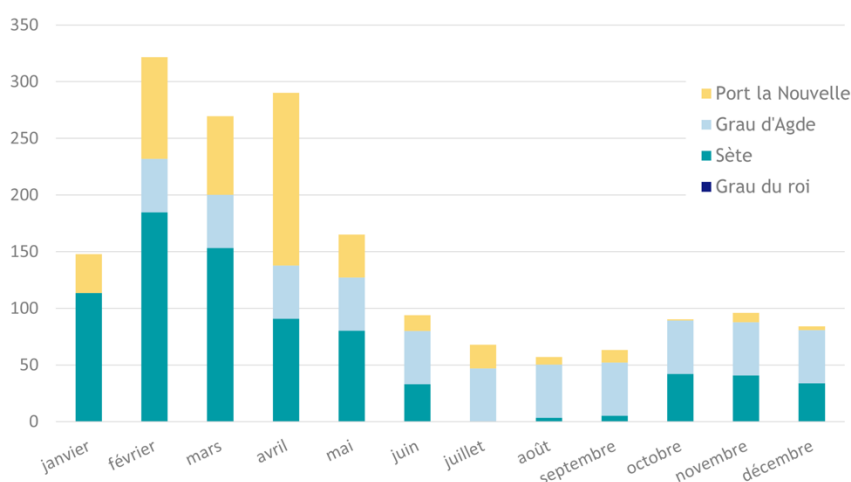


Figure 13 : Évolution mensuelle des aloses mises à la vente dans les criées méditerranéennes en 2025 (La répartition des captures de jan. à déc. sont moyennées pour la criée du Grau d'Agde et les données du Grau du roi restent manquantes en 2025)

Cette année encore, nous pouvons observer une **saisonnalité des captures**, cette dernière étant essentiellement liée aux petits métiers pêchant plus près des côtes et capturant les aloses se regroupant aux abords des estuaires pour la période de reproduction.

Ainsi, malgré l'absence des données du Grau du Roi, les prises accessoires d'aloses en mer en 2025 sont en baisses, ces données sont inquiétantes et vont dans le sens de la baisse des observations en milieu continental lors de la période de migration. Néanmoins, avec la capture de 1000 à 2000 individus, **l'impact involontaire de la pêche professionnelle reste significatif**, et ne doit pas être ignoré, ni en termes d'interprétation des résultats, ni en termes de mesures de gestion. En effet, s'il était possible d'identifier une période ainsi que des zones de vulnérabilité des aloses en mer, des mesures contraignant l'activité de pêche pourraient alors être appropriées et cohérentes au regard des efforts considérables mis en

œuvre sur la partie continentale de son aire de répartition.

5 État des populations d'alose et des habitats

5.1 Bilan sur les fleuves côtiers méditerranéens

En étudiant précisément les contextes de chaque fleuve côtier méditerranéen et les données aloses associées, on remarque que les indicateurs sont plutôt à la baisse en 2025.

Sur l'Aude, la turbidité, la fermeture des clapets du barrage anti-sel, la pêche professionnelle proche de l'embouchure, la gestion de l'eau avec les éclusages, les forts assècs à partir de mi-juin et la présence du silure à Moussoulens sont autant de facteurs qui peuvent influencer la colonisation des aloses. On notera toutefois que depuis 10 ans, les données pêcheries et les données reproduction tendent vers une baisse.

Sur le Vidourle, la CPUE est très variable d'une année sur l'autre. La mise en place des passes à poissons permet de faciliter la colonisation des aloses, rendant plus difficile les comparaisons interannuelles car les aloses se répartissent sur le linéaire. En 2025, les différentes données tendent à indiquer une baisse. Toutefois les données restent éparpillées et les crues survenues en cours de saison ont eu un impact, tant sur la mise en place des suivis que sur la reproduction des aloses.

Sur l'Hérault, une nouvelle fois, les données acquises tendent à montrer une accumulation des aloses en aval de l'ouvrage de Bladier Ricard (CPUE élevée, données vidéo-comptage en deçà de la moyenne interannuelle). De plus, aucune observation ne provient de l'amont de l'ouvrage de Saint-Thibéry. Ces ouvrages, respectivement 2nd et 3^e ouvrage à la mer ralentissent l'accès aux habitats de bonne qualité sur l'Hérault, d'autant plus que la quasi-totalité des ouvrages situés sur la ZAP Alose sont équipés d'une passe à poissons.

Sur la Têt, les données acquises montrent une colonisation du fleuve jusqu'au seuil SNCF, actuelle limite de colonisation possible pour les aloses. Les données restent éparpillées et la densité de la population colonisant la Têt difficile à estimer.

Concernant le bassin du Rhône, il s'agit d'un tout autre contexte qui est étudié plus précisément dans un autre rapport. Une quantité importante d'aloses a été identifiée au niveau de Sauveterre mais malheureusement relativement peu de données ont été transmises sur les autres secteurs.

Finalement, au regard de toutes ces données, il semblerait qu'une quantité plus faible d'aloses ait colonisé les fleuves côtiers en 2025. Cette affirmation est toutefois à nuancer au regard des éléments suivants :

- Aléas liés à l'activité de pêche (capturabilité des individus, météo etc...)
- Changement de la réglementation de la pêche qui a pu influencer négativement la qualité des données ainsi que leur remontée (moins de données transmises sur l'Aude et le Vidourle qu'à l'accoutumée)
- De bonnes conditions de colonisation (notamment grâce à une hydrologie plus élevée que les années précédentes) qui ont permis aux aloses d'accéder à de plus longs linéaires et de limiter l'accumulation des individus en aval des ouvrages prospectés par les pêcheurs.

Malgré tout, les données acquises en 2025 restent faibles et la complémentarité entre les différents suivis (reproduction, ADNe, vidéo-comptage), tend à montrer une tendance à la baisse en 2025 à surveiller les années à venir. Les conséquences du changement climatique sont également à étudier. Ces dernières années on constate une hydrologie plus sévère en

période printanière, un étiage qui survient de plus en plus tôt réduisant les débits et augmentant la thermie. L'ensemble de ces facteurs tend à réduire la période favorable à la montaison et reproduction des aloses.

5.2. Préconisation de gestion du milieu

Le suivi de la pêche ainsi que les autres suivis menés par MRM mettent en avant des problématiques de continuité écologique, de gestion de l'eau et de qualité des habitats sur les différents territoires suivis.

Le territoire de l'Aude est concerné par une double problématique de continuité et de gestion quantitative de l'eau. Pour restaurer ce fleuve, un projet est en cours pour reprendre la passe à poissons de l'ouvrage de Moussoulens à l'horizon 2028. Ce projet devrait permettre dans les années à venir d'améliorer fortement la continuité piscicole de l'Aude.

En second lieu, les variations brusques et périodiques des débits, couplées à des hauteurs d'eau particulièrement faibles en fin de saison, sont susceptibles d'impacter la migration et la reproduction des aloses mais également la survie des œufs et des juvéniles à cause de l'exondation des frayères. Il convient donc de créer des liens entre **la gestion de la ressource en eau et les enjeux liés aux poissons migrateurs.**

Pour finir sur le territoire de l'Aude, les dernières observations effectuées sur la frayère à l'aval de Moussoulens indiquent une diminution de la qualité de la frayère en lien avec un manque d'apport sédimentaire.

Concernant l'Hérault, le suivi pêche de cette année montre une problématique de fonctionnalité de la passe notamment en condition de forts débits. Pour répondre à cette problématique, MRM travaille sur la gestion des clapets afin d'améliorer l'attractivité de la passe à poissons de Bladier-Ricard et ce, dans différentes conditions hydrologiques. Ce travail pourrait, à terme, permettre de définir de nouvelles positions de clapets rendant le franchissement de l'ouvrage plus facile.

Le Vidourle est le seul fleuve côtier sur lequel les aloses peuvent coloniser l'intégralité de la ZAP. Toutefois, malgré un linéaire rendu accessible, les aloses font face à des secteurs présentant peu d'habitats favorables. En ce sens, des projets de restauration pour améliorer la qualité morphologique et la continuité écologique à l'amont de la Roque d'Aubais sont en cours d'étude. Ils pourraient notamment permettre d'améliorer et/ou de créer des zones intéressantes pour la reproduction des aloses.

Sur les fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales, la principale problématique concerne la gestion quantitative de l'eau. En effet, ces territoires sont particulièrement touchés par un déficit en eau ces dernières années rendant complexe l'accès à ces territoires (cordon sableux, ouvrage plus difficilement franchissable, ...). Ainsi, il faut espérer des prises de mesures pérennes, au service d'une meilleure gestion de la ressource en eau, aussi bien au regard des enjeux économiques que biologiques.

Par conséquent, l'Aude, l'Hérault, le Vidourle et les côtiers des Pyrénées-Orientales présentent chacun des enjeux et des problématiques qui sont mis en avant grâce au suivi pêche et complétés par les autres suivis mis en place. Il faut par ailleurs garder à l'esprit que **la question de la fonctionnalité des milieux est à appréhender dans un contexte de changement climatique qui devrait exacerber les difficultés actuelles.**

Conclusion

Au début de l'année 2025, la tenue d'un carnet de pêche « alose » est devenue obligatoire. Les remontées d'informations étaient attendues plus nombreuses que le suivi participatif où le nombre de participants diminuait ces dernières années et MRM rencontrait à recruter de nouveaux pêcheurs entre autres parmi le jeune public. Malheureusement, moins de données sont parvenues aux services de l'Etat, encourageant à poursuivre et améliorer les actions de communication et de sensibilisation autour de cette nouvelle réglementation qui restera en vigueur au moins jusqu'à la fin de l'actuelle PLAGEPOMI soit fin 2027.

Sur l'Aude, 9 aloses ont été capturées à Moussoulens en 70h soit une CPUE à 0,19 alose/h. Les suivis mis en place en 2025 mettent en évidence une accumulation au pied de l'ouvrage de Moussoulens, mais également une baisse potentielle de la quantité d'aloses ayant colonisé l'Aude. **La reprise de la passe à poissons de l'ouvrage de Moussoulens constitue une priorité.**

Sur le Vidourle, les retours de carnets se sont montrés moindres par rapport aux années précédentes. **Le signal alose est jugé faible par rapport aux autres années**, les épisodes de crues survenus en cours de saison ayant certainement impacté l'activité de pêche et les aloses. La CPUE est de 0,27 alose/h soit 3 fois inférieure par rapport à la moyenne interannuelle.

Sur l'Hérault, les chiffres restent dans la continuité de ce qui était constaté jusqu'alors, avec 0,86 alose/h (plus haute CPUE sur un fleuve côtier en 2025). Le vidéo-comptage de Bladier-Ricard a quant à lui dénombré 483 aloses. Les résultats montrent de nouveau **une problématique de franchissement de l'ouvrage de Bladier-Ricard** et confortent les observations des années précédentes.

Malgré un effort de pêche record sur la Têt, seulement 9 aloses ont été capturées pour une CPUE à 0,16 alose/h. Les débits étaient favorables pour la colonisation des aloses sur l'ensemble du linéaire, ce qui a permis aux aloses de se répartir le long de l'axe.

Sur le Tech, la capture d'une alose confirme pour une nouvelle année la colonisation de ce côtier. **Le seuil du Pont d'Elne**, bloquant et 1^{er} ouvrage à la mer limite l'accès à la plupart des habitats favorables à la reproduction : son équipement doit être perçu comme une priorité.

Au regard de l'ensemble des suivis mis en place sur les fleuves côtiers en 2025, il est possible d'émettre l'hypothèse que la colonisation de ces axes était faible en 2025.

Toutefois, les contextes locaux deviennent progressivement favorables au retour de l'alose grâce aux actions de restauration de la continuité écologique ou de recharge sédimentaire sur le pourtour méditerranéen. Il est primordial de se munir d'outils à même de témoigner de l'évolution des contextes migratoires locaux et d'évaluer l'efficacité de ces actions.

En ce sens, et afin de maintenir la dynamique d'actions locales, il semble important que l'ensemble du réseau des fédérations de pêche poursuive ses efforts de pédagogie et de communication autour de cette espèce migratrice et entre autres de la réglementation de pêche à la ligne.

Remerciements

L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM) tient à remercier vivement tous ceux qui, par leur collaboration technique ou financière, ont contribué à la réalisation de cette étude.

PARTENAIRES FINANCIERS

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Département de l'Aude
- Département des Bouches du Rhône
- Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

MEMBRES MRM

- Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de l'Ain, des Alpes de Haute Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Savoie, de Haute-Savoie, de Haute-Saône, de la Saône et Loire, du Var et du Vaucluse
- Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique PACA (ARFPPMA PACA)
- Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA)
- EPTB Gardons

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Fédérations Départementales de pêche : de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Var
- AAPPMA de Sallèles-d'Aude
- AAPPMA du brochet vidourlais
- EPTB du fleuve Hérault

Financiers

L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée ne pourrait agir sans l'engagement durable de ses partenaires financiers



Membres de l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée

Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique :

- Ain
- Alpes de Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes
- Ardèche
- Aude
- Bouches-du-Rhône
- Corse
- Drôme
- Gard
- Hérault
- Isère
- Jura
- Loire
- Pyrénées-Orientales
- Rhône
- Haute-Saône
- Saône et Loire
- Savoie
- Haute-Savoie
- Var
- Vaucluse

Association Régionale des Fédérations de Pêche de PACA (ARFPPMA PACA)

Association Régionale des Fédérations de Pêche Auvergne Rhône-Alpes (ARPARA).

EPTB Gardons

ASSOCIATION MIGRATEURS
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

ZI Nord, rue André Chamson, 13200 Arles
contact@migrateursrhonemediterranee.org
Tél. : 04 90 93 39 32
www.migrateursrhonemediterranee.org

